

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2024**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT,

Excusés : Jean-Didier CHARVET, Séverine THOMAS..

Secrétaire de Séance : Céline KUBIACZYK.

Ordre du jour :

- * Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 mars 2024
- * Vote du Compte Administratif 2023
- * Approbation du Compte de Gestion 2023
- * Affectation du résultat
- * Vote des taux d'imposition 2024
- * Vote du Budget Primitif 2024
- * Point sur les travaux : Salle Polyvalente et autres travaux
- * Compte-rendu des réunions intercommunales
- * Affaires diverses

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

■ **Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 mars 2024 à l'unanimité.

■ **Vote du Compte Administratif 2023**

- Délibération n° 2024_12

Vote du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2023 de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la Commune

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	331 981,99	395 069,38	+ 63 087,39	+ 172 498,20	+ 235 585,59
Investissement	244 655,09	118 449,52	- 126 205,57	+ 114 949,12	- 11 256,45
Résultat Final	576 637,08	513 518,90	- 63 118,18	+ 287 447,32	+ 224 329,14

Le Maire quitte la pièce au moment du vote.

L'assemblée élit Denise TABOULOT comme présidente de séance

Le Compte Administratif 2023 de la Commune est voté POUR à l'unanimité

■ Approbation du Compte de Gestion 2023

- Délibération n° 2024_13

Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ARRETE les comptes du compte de gestion du budget principal de la Commune
de l'année 2023 établi par Monsieur le Trésorier,
VOTE le compte de gestion du budget principal POUR à l'unanimité.

■ Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2023

- Délibération n° 2024_14

Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023,

CONSIDERANT que l'application de la comptabilité M57 implique l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024,

CONSTATANT que le Compte administratif 2023 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 235 585,59 €
- un déficit d'investissement de clôture de 11 256,45 €,

CONSIDERANT les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 60 780 €,

DECIDE d'affecter au budget Commune 2024 :

- la somme de 11 256,45 € au compte 001
- la somme de 72 036,45 € à l'article 1068 pour apurer le déficit
- la somme de 163 549,14 € au compte 002

■ Vote des Taux d'Imposition 2024

- Délibération n° 2024_15

Vote des Taux d'Imposition 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2024.

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 6,64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,23 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

■ Vote du Budget Primitif 2024

- Délibération n° 2024_16 Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2024, à savoir la participation aux travaux d'eaux pluviales du haut du Bourg, les études et la rénovation énergétique avec extension de la salle polyvalente, l'aménagement de l'office de la salle polyvalente, l'achat de petits outillages, l'achat d'un groupe électrogène, d'un aspirateur, un projecteur pour le terrain de pétanque, l'aménagement de la cour de l'école, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR :
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	725 963,45 €	725 963,45 €
Fonctionnement	521 909,14 €	521 909,14 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57.

■ Point sur les Travaux

* Aménagement de la Salle Polyvalente

- Délibération n° 2024_17 Demande de Subvention DETR

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024_01 du 09 février 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente et remplacement de la façade sud. Un architecte a été missionné pour la maîtrise d'œuvre.

Après avoir pris connaissance des instructions concernant les participations de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'année 2024, sur la base d'une estimation de travaux de 442 825 € HT, et des honoraires de maîtrise d'œuvre et d'études de 44 128 € HT, et en déduisant les recettes attendues sur 5 ans d'un montant de 490€, soit un total de 486463 € HT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Sollicitée le	Dépense éligible	Montant subvention	Taux
Etat - DETR	03/04/2024	486 463 €	170 262 €	35 %

C o n s e i l Départemental	15/12/2023	300 000 €	90 000 €	30 %
Sous-total financements publics			260 262 €	53,50 %
Autofinancement (emprunt + fonds propres)			226 201 €	46,50 %
TOTAL FINANCEMENTS			486 463 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération d'Aménagement avec rénovation énergétique et Extension par la façade sud de la salle polyvalente et ARRETE les modalités de financement,

SOLLICITE une demande d'aide financière au niveau le plus élevé possible auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour l'année 2024,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

DIT qu'une demande d'aide financière au titre du Fonds Vert sera également déposée auprès de l'Etat,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires se rapportant à ce dossier.

- Une réunion a eu lieu avec quelques membres des associations de la commune utilisatrices régulières de la salle afin de prendre en compte leurs remarques sur l'aménagement prévu.

L'architecte Mr ROUYER vient présenter l'Avant-Projet Définitif (APD) vendredi 5 avril aux élus. L'assemblée valide l'enveloppe des travaux proposée sur l'APD avec les remarques suivantes, afin de lancer le dossier du permis de construire : Inversion de la porte et la fenêtre vers le bar, Ajout d'une porte entre salle principale et couloir sanitaire, Inversion du sens d'ouverture de la porte de l'office, Aménagement de l'office (Ce dernier point concerne de l'aménagement intérieur et n'empêche pas la préparation du permis de construire).

- Délibération n° 2024_18

Mission Etude de Sol

Le Maire informe qu'il est nécessaire de réaliser une étude de sol avant d'effectuer les travaux d'aménagement et d'extension de la salle polyvalente. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société SIC INFRA 42 de SAINT-HEAND (42570) pour l'étude géotechnique de conception – phase Projet : mission type G2 PRO pour un montant de 2 400 € HT.

- Délibération n° 2024_19

Mission Contrôle Technique

Le Maire informe que plusieurs devis ont été demandés pour la mission Contrôle Technique lors des travaux d'aménagement de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société BUREAU ALPES CONTRÔLES pour la mission de Contrôle Technique pour un montant de 4 781,70 € HT.

- Délibération n° 2024_20

Mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé

Le Maire informe que plusieurs devis ont été demandés pour effectuer la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé lors des travaux d'aménagement de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour un montant de 3 690 € HT,

*** Autres Travaux**

Aménagement école : Le Maire a échangé avec les enseignantes sur l'aménagement de la cour de l'école. Des bancs en bois vont être installés, ainsi qu'une tendue pour ombrage. Un garage à vélo sur le parking et une boîte à livre sont également prévus.

La commande des travaux de voirie a été passée par la Communauté de Communes.

Le Maire informe que l'arbre vers le monument aux morts et le sapin sur la place enherbée au-dessus du terrain de pétanque sont secs. Ils vont être abattus.

■ **Compte-rendu des réunions intercommunales**

*** Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier :**

Le budget des travaux voirie reste stable.

En assainissement collectif, un plan de travaux est mis en place. On observe une baisse de vente d'eau facturée.

Economie : Les demandes d'emplacement sont plus nombreuses que l'offre proposée.

SEJ : Discussions sur une augmentation de la participation financière des familles car le SEJ détient un budget conséquent. Les élus ont la volonté de maintenir les services proposés.

*** SIE de l'Arconce :**

Gilles ROUGET rappelle les travaux effectués en 2023 pour la mise à 2x2 voies de la RCEA.

Il sera nécessaire d'investir 12 millions d'euros pour refaire les canalisations sur 15 ans.

Le contrat avec le bureau d'études NALDEO et la convention avec la SAUR sont renouvelés.

■ AFFAIRES DIVERSES

* MAM

L'association « Les petits sorciers » va être dissoute au 30 avril 2024. Les assistantes maternelles en place ont averti la mairie que le logement sera libéré à cette date.

La municipalité recherche des assistantes maternelles pour poursuivre l'activité.

* Des membres de l'association Société d'Histoire Naturelle d'Autun a effectué un bilan du suivi des chauves-souris dans le tunnel du Col des Vaux.

* Une réunion publique est prévue le vendredi 24 mai 2024 à 18h30. Les différents projets et travaux en cours de la commune seront présentés à la population.

* La prochaine réunion est fixée au 17 mai 2024.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Eric MARTIN

La secrétaire de séance,
Céline KUBIACZYK